

## Innovation Sociale et Rééducation Inclusive: Revue des Meilleures Pratiques

### [ Social Innovation and Inclusive Rehabilitation: A Review of Best Practices ]

*Ahmed Iraqi*

ESCA School of Management, Casablanca, Morocco

Copyright © 2024 ISSR Journals. This is an open access article distributed under the ***Creative Commons Attribution License***, which permits unrestricted use, distribution, and reproduction in any medium, provided the original work is properly cited.

**ABSTRACT:** In a context where the life expectancy of people with disabilities is significantly increasing, largely due to greater awareness of the importance of early intervention and the development of tailored medical treatments, specialized rehabilitation programs often remain limited. These programs primarily rely on a traditional approach focused on reducing functional autonomy deficits and developing language skills, while frequently neglecting professional inclusion and its crucial impact on the social life of individuals with disabilities. This paper presents a review of contemporary best practices in social inclusion, addressing various types of disabilities and exploring initiatives developed in academic, associative, and corporate environments.

**KEYWORDS:** social inclusion, disability, vocational training, social innovation, best practices.

**RESUME:** Dans un contexte où l'espérance de vie des personnes en situation de handicap connaît une augmentation significative, notamment grâce à une prise de conscience accrue de l'importance de l'intervention précoce et au développement de traitements médicaux adaptés, les programmes de rééducation spécialisée restent souvent limités. Ces programmes reposent principalement sur une approche traditionnelle visant à réduire les déficits d'autonomie fonctionnelle et à développer les capacités langagières, tout en négligeant souvent l'inclusion professionnelle et son impact crucial sur la vie sociale des personnes handicapées. Cet article propose une revue des meilleures pratiques contemporaines en matière d'inclusion sociale, en abordant différentes typologies de handicap et en explorant les initiatives développées dans les milieux académiques, associatifs et corporatifs.

**MOTS-CLEFS:** inclusion sociale, handicap, insertion professionnelle, innovation sociale, meilleures pratiques.

## 1 INTRODUCTION

Les statistiques indiquent que plus d'un milliard de personnes dans le monde vivent un handicap sous une forme ou une autre<sup>1</sup> et près d'un cinquième d'entre elles rencontrent des difficultés fonctionnelles<sup>2</sup> graves [1]. Ce qui constitue la plus large minorité au monde. L'augmentation de la prévalence du handicap est principalement due au vieillissement de cette population outre à l'accroissement mondial des problèmes de santé chronique, plus spécifiquement dans les pays à faible revenu. Le

---

<sup>1</sup> Le Handicap recouvre les déficiences, les limitations fonctionnelles et les restrictions de participation et se rapporte aux aspects négatifs de l'interaction entre un individu ayant un problème de santé et les facteurs contextuels qui peuvent être soit environnementaux ou personnels.

<sup>2</sup> En référence au plurihandicap et au polyhandicap.

handicap est compris aujourd'hui en tant qu'enjeu de développement doublement lié à la pauvreté [2] puisque l'un peut sensiblement accroître le risque de l'autre [3]. Concomitamment, les politiques d'inclusion sociale se sont développées d'une approche qui s'est progressivement imposée durant les années 1960s en faveur d'une prise en considération manifeste quant à l'importance de l'implication des personnes présentant des déficiences dans tous les actes de la vie quotidienne, et ce en remplacement aux politiques d'accessibilité devenues caduques d'une part en tant que substituts à leur inefficacité qui n'a diminué que très partiellement les inégalités préexistantes dans ce sens, et d'autre part en tant que solution à la sédentarité généralisée à laquelle sont exposées les personnes en situation de handicap, à fortiori face à l'accroissement spectaculaire de leur espérance de vie. Pareillement, en dépit du lancement des programmes de réadaptation à base communautaire<sup>3</sup> (RBC) dans les années 1970, tous les obstacles ne sont pas encore éliminés puisque le handicap restait souvent considéré sous le seul angle médical des questions de développement [4]. Récemment, une transition s'est opérée vers une stratégie globale favorisant non seulement la réadaptation<sup>4</sup> et la réintégration sociale des personnes handicapées, mais aussi l'exploitation des pédagogies alternatives [5] pour une approche plus inclusive et adaptée [6].

En effet, aujourd'hui, l'inclusion assujettit l'appartenance sociale à une prise de participation effective de l'individu dans les multiples dimensions qui composent la vie en société, à la concrétisation des choix personnels et à la disparition de tout sentiment d'étiquetage ou de traitement différentiel éventuels. En d'autres termes, l'inclusion trouve sa source dans les potentialités outre les compétences en lieu et place aux difficultés des bénéficiaires. En somme, considérée comme corollaire de la citoyenneté, l'inclusion est appelée à devenir un référentiel global pour le travail social en dehors du domaine du handicap [7]. Une telle réorientation de perspective redéfinit complètement les schèmes d'appréhension du handicap.

Parallèlement à l'apport indéniable de l'idéologie inclusive, l'axiologie de mise en implication de la société vis-à-vis de l'accueil de la personne handicapée est au cœur des réglementations, ainsi, la convention des nations unies relative aux droits des personnes handicapées (CRDPH) [8], entrée en vigueur en 2008, vient s'ajouter en tant que traité international à l'arsenal réglementaire mis en place par les États à cet effet, ce qui fait désormais du handicap une question de droits de l'homme, en dépit du retard d'une telle initiative qui se devait d'être initiée par l'organisation onusienne depuis bien longtemps. Ce faisant, l'inclusion sociale y a été mentionnée du moins implicitement à travers notamment les articles 27<sup>5</sup> et 30<sup>6</sup> qui stipulent respectivement que les personnes handicapées ont droit au travail et à l'intégration de tous les actes de la vie sociale de leur communauté dépendamment de leurs potentialités.

Par ailleurs, par son essence, l'approche inclusive n'est pas sans rappeler l'approche intégrative malgré l'existence de disparités conceptuelles à ce titre, subséquemment, il convient de faire le point sur l'amalgame naissant entre les concepts souvent considérés comme identiques à celui de l'inclusion, à l'instar de "l'insertion" et de "l'intégration" sachant que le premier fait généralement référence à un processus d'embauche adaptée et que le second fait allusion à un processus multidimensionnel à contrario de l'inclusion qui évoque pour sa part davantage une finalité impliquant des parties prenantes à double sens plutôt qu'un processus uni-sens. Dans le même sens d'idée, une délimitation conceptuelle approchant le terme d'inclusion sociale s'avère être nécessaire pour appréhender son acception terminologique, ainsi, le vocable "inclusion" est devenu très largement répertorié à la fois dans les milieux académiques, politiques, associatifs et professionnels notamment dans le cadre du travail social qui représente son socle naturel et ce grâce à ses multiples déclinaisons impactant la vie du bénéficiaire sur plusieurs dimensions d'ordre social, économique, culturel et professionnel [9]. L'inclusion est relative à l'affirmation et à la reconnaissance des droits de tout individu à accéder à toutes les institutions communes et destinées à tous, quelles que soient leurs éventuelles particularités [10]. Présentement, le concept est imprégné en tant que valeur éthique à

---

<sup>3</sup> La réadaptation à base communautaire (RBC) est une stratégie fondamentale visant à répondre aux besoins des personnes handicapées, particulièrement dans les pays en développement. À l'origine, elle a été élaborée pour permettre la réadaptation dans les pays aux ressources limitées. Aujourd'hui, dans le monde, plus de 90 pays continuent de développer et de renforcer leurs programmes de RBC.

<sup>4</sup> Selon l'article 26 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CRDPH) des Nations Unies, l'adaptation et réadaptation sont définies comme : « [...] des mesures [...] appropriées, faisant notamment intervenir l'entraide entre pairs, pour permettre aux personnes handicapées d'atteindre et de conserver le maximum d'autonomie, de réaliser pleinement leur potentiel physique, mental, social et professionnel, et de parvenir à la pleine intégration et à la pleine participation à tous les aspects de la vie. »

<sup>5</sup> L'article 27 protège le droit au travail contre la discrimination et le harcèlement, autant que le droit à l'entrepreneuriat et l'interdiction du travail forcé.

<sup>6</sup> L'article 30 sur la participation à la vie culturelle et récréative, aux loisirs et aux sports demande que les États Parties prennent des mesures appropriées pour donner aux personnes handicapées la possibilité de développer et de réaliser leur potentiel créatif, artistique et intellectuel, non seulement dans leur propre intérêt, mais aussi pour l'enrichissement de la société. Et aussi que les personnes handicapées ont droit, sur la base de l'égalité avec les autres, à la reconnaissance et au soutien de leur identité culturelle et linguistique spécifique, y compris les langues des signes et la culture des sourds.

part entière en prônant la cohésion communautaire outre la justice sociale à la fois dans les milieux corporatifs qui l'incorporent dans leurs politiques de responsabilité sociétale que dans les politiques publiques qui sont dans l'obligation d'établir des programmes et des législations inclusifs au bénéfice de cette catégorie spécifique de citoyens. Toutefois, il est important de souligner qu'en dépit de son ampleur, les études scientifiques sur l'inclusion font défaut étant donné qu'il n'existe pas de consensus sur les définitions, d'autant moins, des recherches proposant une compilation d'analyse des méthodes d'inclusion sociale abouties.

S'agissant de l'innovation sociale et étant donné que l'originalité de notre étude repose explicitement sur celle-ci, il convient également qu'on passe en revue son soubassement conceptuel, à ce propos, le concept a été utilisé pour la première fois en 1970 par James B. Taylor [11] qui le décrivait comme de nouvelles façons de faire les choses dans le but explicite de répondre à des besoins sociaux comme la pauvreté et la délinquance, toujours d'après lui, l'innovation sociale résulte de la constitution et de la coopération d'équipes multidisciplinaires. À partir de notre perspective de recherche, nous considérons le concept équivoque de l'innovation sociale dans le contexte de l'inclusion comme une solution nouvelle à la situation jugée insatisfaisante et susceptible de se manifester dans tous les actes de la vie des personnes handicapées.

Enfin, ce travail propose un cadre réflexif autour des meilleures pratiques d'inclusion sociale à la base de l'innovation sociale, servant ainsi de référence et de guide pour toutes les parties prenantes engagées dans cette démarche.

## 2 MÉTHODOLOGIE

L'approche a débuté par une recherche documentaire approfondie, comprenant une revue systématique de la littérature existante sur l'innovation sociale et l'inclusion des personnes handicapées. Pour ce faire, la littérature grise ainsi que la base de données académiques Google Scholar ont été exploitées pour identifier des articles scientifiques, des rapports de recherche, et des études de cas pertinents. Les mots clés utilisés incluaient "innovation sociale", "rééducation inclusive", "meilleures pratiques", "inclusion des personnes handicapées", et "réadaptation professionnelle". Cette démarche a permis de dresser un panorama des initiatives et pratiques existantes dans différents contextes, qu'ils soient académiques, associatifs ou corporatifs.

Les meilleures pratiques identifiées lors de cette recherche ont ensuite été sélectionnées selon des critères spécifiques, définis après une analyse approfondie de la littérature et des études de cas. Ces critères comprenaient l'impact social, évaluant dans quelle mesure chaque pratique contribuait à l'inclusion sociale et professionnelle des personnes handicapées, ainsi que le caractère novateur de la pratique par rapport aux approches traditionnelles. La transférabilité, c'est-à-dire la capacité de la pratique à être reproduite dans différents contextes ou pays, et la pérennité des résultats obtenus sur le long terme, ont également été pris en compte. Enfin, la présence d'évaluations rigoureuses et validées pour démontrer l'efficacité de chaque pratique a été un facteur déterminant. Ces critères ont permis de sélectionner les pratiques les plus pertinentes en fonction des objectifs de l'étude. Pour approfondir l'évaluation des pratiques retenues, une analyse comparée des cas a été réalisée. Chaque pratique a été examinée en détail, en tenant compte du contexte dans lequel elle a été développée, des ressources mobilisées, des acteurs impliqués, et des résultats obtenus. Cette analyse a permis d'identifier les éléments clés de réussite et les défis associés à chaque pratique, ainsi que les leçons pouvant être appliquées à d'autres contextes.

## 3 INCLUSION SOCIALE ET ÉDUCATION INCLUSIVE: UN NOUVEAU PARADIGME POUR LA REEDUCATION SPECIALISEE

Il est clair que l'inclusion sociale commence par une scolarité inclusive<sup>7</sup> surtout en réponse à la marginalisation accrue des personnes handicapées dans le secteur éducatif<sup>8</sup>. Toutefois, cette inclusion ne se résume pas à la simple présence d'un élève en situation de handicap dans une classe ordinaire; elle nécessite également des stratégies pédagogiques adaptées pour garantir un apprentissage efficace et l'acquisition réelle des connaissances.

À savoir que l'admission dans une école ordinaire ne doit pas être une fin en soi mais un moyen d'inclusion scolaire. En revanche, celle-ci doit être opérée dans un environnement scolaire ordinaire "adapté" qui prépare le bénéficiaire à vivre l'expérience d'inclusion de façon progressivement immersive en vue de dépasser toute exposition éventuelle aux formes les

<sup>7</sup> La scolarité inclusive fait partie du concept de l'éducation inclusive qui est défini ainsi : « *L'éducation inclusive est fondée sur le droit de tous à une éducation de qualité qui réponde aux besoins d'apprentissage essentiels et enrichisse l'existence des apprenants. Axée en particulier sur les groupes vulnérables et défavorisés, elle s'efforce de développer pleinement le potentiel de chaque individu. Le but ultime de l'éducation de qualité inclusive est d'en finir avec toute forme de discrimination et de favoriser la cohésion sociale.* » (UNESCO, 2017)

<sup>8</sup> Selon l'UNESCO, dans les pays en développement, 90% des enfants handicapés ne sont pas scolarisés.

plus marginales d'appartenance sociale avant de lui fournir des signes de reconnaissance et d'appréciation sociaux à partir desquels s'expriment l'attitude de la collectivité à son égard ce qui implique en fin de compte un changement radical de paradigme en terme de scolarisation inclusive. L'enjeu de cette transition passe par l'affranchissement des modèles normalisateurs pour faire place à la singularité irréductible de toute personne. Cela imbrique à la conception de l'éducation inclusive une approche systémique qui ne pense pas l'humain, isolément du tout dont il fait partie mais dans ses relations multiformes avec les autres composantes constituant son environnement.

À cet égard, en tant que levier d'inclusion, l'école inclusive veut mettre fin à la période ségrégative précédant la période intégrative des enfants à besoins éducatifs particuliers [12]. Par ailleurs, s'agissant de son cadre normatif, la déclaration de Salamanque et cadre d'action pour l'éducation et les besoins spéciaux a été adoptée en 1994 en vue de la formulation d'orientations pour transiter d'une éducation traditionnelle qualifiée de spéciale à l'égard des personnes en situation de handicap vers une scolarité résolument inclusive [13]. Cette déclaration était synonyme d'un appel précurseur en ce sens et a provoqué suffisamment de pression sur les systèmes éducatifs retardataires voire réticents en la matière.

Dans la suite de ce qui précède, pour être en cohérence avec sa finalité, l'intérêt de la formation à l'inclusion se situe bien en amont puisqu'habituellement, dans de nombreux cas de figure, les stratégies adoptées par les établissements de rééducation spécialisée et d'inclusion sociale in fine ne mettent pas les bénéficiaires et leurs parents dans des situations de diagnostic d'orientation pour formuler minutieusement une feuille de route individuelle adaptée à leur inclusion. Par conséquent, cela remet en cause l'anticipation des dits établissements en termes d'évaluation des besoins et des potentialités des bénéficiaires. De la même manière, le processus d'éducation spécialisée ayant pour but la réadaptation se voit aussi nuancé par la non mise en perspective des particularités individuelles des cas traités. Dit autrement, les difficultés d'inclusion que connaissent les individus présentant une déficience résident désormais dans la méconnaissance de leurs besoins par les organisations les prenant en charge, ce qui nourrit davantage l'intérêt d'avoir évoqué cette problématique dans ce sujet. Finalement, cette section post-introductive insiste implicitement sur la vitalité de l'intervention précoce sous l'angle de la scolarité inclusive qui déterminera de façon appuyée le succès ou l'échec de tout programme d'inclusion sociale.

#### **4 MEILLEURES PRATIQUES INCLUSIVES INNOVANTES: REPONSES AUX DEFIS DE L'INERTIE DANS L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**

##### **4.1 LA TECHNOLOGIE AU SERVICE DE L'INCLUSION**

Si certains détracteurs placent la technologie au centre du déphasage accentuant l'inégalité marginalisant les personnes handicapées [14], leur observation rejoint véritablement la réalité de l'état des lieux puisqu'au-delà des inégalités d'accès, plus de 80% des personnes handicapées ont un faible revenu et un niveau d'études ne leur permettant pas de jouir de toutes les possibilités offertes par la technologie, et ce malgré son extension tentaculaire dans toutes les dimensions de la vie courante, d'où la fracture numérique.

Toutefois, cette disproportion se heurte de nos jours aux initiatives de rattrapage technologique appuyées par les établissements publics et les organisations non gouvernementales concernés. Pour notre part, nous allons nous attarder sur l'emploi de la technologie au service de l'inclusion sociale plutôt qu'à son appropriation et son accessibilité par les bénéficiaires. À titre d'exemple, When your eyes speak est une entreprise qui a littéralement innové en matière de communication assistée en exploitant la technologie oculaire au service des personnes atteintes de pathologies paralysantes et ce à l'aide de lunettes connectées équipées de capteurs infrarouges capables de détecter les clignements volontaires de l'œil du souffreteux.

En matière de communication, la technologie a été fabuleusement exploitée comme l'atteste les innovations de lecture labiale, en particulier pour les malentendants malgré le fait que leurs potentialités demeurent loin d'être amplement atteintes<sup>9</sup>. Cependant, l'application Lipnet, développée par des chercheurs et utilisant un logiciel d'Intelligence Artificielle permet de lire les lèvres de façon plus minutieuse que les humains, avec une fiabilité de 92%. Ce domaine intéresse aujourd'hui Google qui travaille en collaboration avec l'Université d'Oxford sur l'application DeepMind reposant également sur l'AI dont le système déchiffre avec précision les phrases entières des orateurs à partir de leurs lèvres uniquement. C'est ainsi que Lipnet et

---

<sup>9</sup> Selon le département d'informatique de l'Université d'Oxford, la lecture labiale opérée par les humains demeure très médiocre puisqu'elle n'atteint que 12% dans la compréhension.

DeepMind représentent les tous premiers modèles de lecture des lèvres conçus exclusivement pour prédire des séquences au niveau des phrases, malgré le fait qu'ils restent encore à développer.

Aussi, l'aide auditive connectée dénommée Oticon Opn fonctionne comme un casque stéréo utilisant un système de micro puce pour recréer un son réaliste permettant aux utilisateurs déficients auditifs de répondre aux appels téléphoniques, de discuter via des applications internet et d'écouter la télévision et la radio. De nos jours, plusieurs appareils similaires sont en commercialisation.

Les innovations technologiques au service des personnes malentendantes ne s'arrêtent pas là mais pensent aussi à démocratiser les expériences culturelles et notamment la musique. La technologie portative Sound Shirt a été développée par Junge Symphoniker Hamburg et la société de mode CuteCircuit. Leur création porte sur une chemise intelligente conçue spécialement aux personnes sourdes, qui leur permet de traduire instantanément la musique en vibrations. Le logiciel de la chemise interprète huit types de son instrumental qu'il envoie à des micro-actionneurs qui vibrent selon l'intensité de la musique.

#### 4.2 L'INCLUSION SOCIALE DANS LE MILIEU PROFESSIONNEL

L'environnement professionnel offre aux personnes handicapées des possibilités d'inclusion sociale inégalées, car en dehors des murs de la structure de travail, l'employé fréquente les stations de transport, les transports en commun, les restaurants et autres, et donc la vie quotidienne des travailleurs ordinaires, ce qui favorise sa mise en situation dans un cadre d'inclusion sociale optimal. En 1999, l'entreprise Carrefour a mis en place à l'époque l'une des premières initiatives traitant les questions de handicap en favorisant l'insertion professionnelle des personnes handicapées. Depuis lors, Carrefour a adopté une approche volontariste pour embaucher des personnes handicapées à la base d'objectifs annuels. À titre d'exemple, entre la période de 2005 à 2007, Carrefour a dépassé quatre fois son objectif initial en recrutant plus de 930 personnes handicapées dans ses hypermarchés. Avec plus de 12000 collaborateurs handicapés dans le monde en 2016, soit plus de 28% d'employés en situation de handicap depuis 2011, avec une progression de plus de 8,3% entre 2015 et 2016<sup>10</sup>, l'intérêt de Carrefour ne consiste pas seulement à augmenter le nombre de travailleurs handicapés, mais également à les aider à pérenniser et à développer leur statut de salarié. Au-delà de l'embauche, l'entreprise leur procure en outre une assistance financière pour l'achat d'équipements et de dispositifs permettant d'améliorer leur accessibilité. De plus, chaque magasin de l'enseigne dispose d'au moins un spécialiste du handicap au sein de ses employés, comme étant responsable du recrutement et de l'assistance aux nouveaux employés handicapés pour les intégrer et aménager leur lieu de travail.

Dans le même sens d'idée, mais autrement pensé, des entreprises comme ACCOR ou ELIOR ont développé des "passerelles handicap" permettant à des jeunes handicapés provenant de structures spécialisées de bénéficier de formations professionnelles en alternance, combinées à des périodes de stage d'immersion à l'issue desquels ils auront la possibilité d'être directement recrutés dépendamment du progrès démontré. Pour d'autres, l'attestation de compétences professionnelles remise à tous les apprentis en fin de formation leur permettra à terme de débiter une validation des acquis d'expérience (VAE)<sup>11</sup> en vue de l'obtention d'un certificat de qualification professionnelle (selon le système français).

D'autres entreprises ont pensé différemment l'inclusion à l'instar de CISCO qui cherche à diversifier ses fournisseurs en y incluant des sociétés détenues par des personnes handicapées selon le programme mondial de développement de la diversité des fournisseurs de Cisco dans le but de donner l'égalité d'accès aux entreprises détenues par des minorités, des femmes, et des personnes handicapées.

#### 4.3 LE LOGEMENT COMME FACTEUR D'INCLUSION SOCIALE

Dans cette partie, il n'est pas question de soulever l'importance de l'habitat accessible mais plutôt de faire le point sur l'intérêt du logement inclusif à l'opposé du logement communautaire. À ce titre, la pratique qui nous a marqué est celle de La Maison des Quatre, concept initié par l'Association des familles de traumatisés crâniens de Gironde<sup>12</sup> et d'un centre de rééducation géré par l'Association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées (ADAPT) en France.

<sup>10</sup> Voir [carrefour.com/fr/actualites/vive-la-diversite-chez-carrefour](http://carrefour.com/fr/actualites/vive-la-diversite-chez-carrefour)

<sup>11</sup> La validation des acquis de l'expérience est une mesure qui permet à toute personne, quels que soient son âge, son niveau d'études ou son statut, de faire valider les acquis de son expérience pour obtenir une certification professionnelle.

<sup>12</sup> Voir [aftc-gironde.org](http://aftc-gironde.org)

Le projet a vu le jour pour la première fois à Bègles avant de se développer dans plusieurs régions de la France. L'initiative vise à intégrer en milieu ordinaire quatre individus traumatisés crâniens graves et se base sur le principe de vie familiale organisée à la base d'une colocation au sein d'un pavillon ou d'un appartement ordinaire sous la supervision d'un référent de site, affecté par les services de tutelle, qui porte assistance dans la gestion de la vie courante, supervise la prise de médicaments et gère le planning des activités communautaires. Celui-ci joue en outre le rôle d'interlocuteur des familles des bénéficiaires. Sa présence est complétée par un veilleur de nuit permanent ou ponctuel selon les cas en addition à des assistants médico-sociaux qui rejoignent les colocataires en cas de besoin. De même, le concept offre à chaque locataire sa propre chambre individuelle. D'ailleurs, les intéressés sont même invités à se concerter sur le choix de leurs colocataires. Ce modèle repose sur le paiement d'une quote-part du loyer par les colocataires ou leurs familles à l'association intermédiaire. Ces dépenses sont généralement mutualisées et couvertes par les organismes de sécurité sociale<sup>13</sup>.

Enfin, bien que cette expérience soit assimilée à une inclusion communautaire, elle diverge totalement de l'idée d'intégrer des bénéficiaires, inconnus les uns des autres, sans prendre en considération leur choix de colocataires, dans un espace communautaire partagé et marginalisé sachant qu'elle repose plutôt sur le vivre-ensemble dans un espace ordinaire, décloisonné et assisté qui favorise leur intégration dans l'environnement voisin.

## 5 CONCLUSION

En guise de conclusion, l'inclusion sociale des personnes aux besoins spécifiques suscite simultanément enthousiasme et indifférence de part et d'autre. Ceci dit, face à la montée exponentielle de l'approche inclusive dans les pays à revenu intermédiaire ou élevé, la situation est contrariée voire alarmante dans les pays à faible revenu qui connaissent d'autant plus le plus grand taux de prévalence du handicap et qui souffrent conséquemment ardemment du manque d'accessibilité et de réadaptation. Du coup, il faut en priorité mettre l'accent sur l'initiation et le développement progressifs des services de rééducation spécialisée à travers la généralisation et la démocratisation de l'accès aux interventions de réadaptation qui soient appropriées, en temps opportun, d'un coût abordable et de grande qualité, et ce conformément à la convention des nations unies relative au droit des personnes handicapées. Ensuite, nonobstant l'impact attesté des solutions issues de l'innovation sociale au service de l'inclusion sociale, en l'absence de subventions, plus particulièrement dans les pays en voie de développement, la plupart des produits élaborés dans ce sens nécessitent un investissement coûteux qui entrave davantage l'accessibilité limitée des usagers.

Finalement, face à l'engouement démultiplié des gouvernements et des organisations non gouvernementales pour la recherche de solutions inclusives novatrices, l'inclusion sociale à la base de l'innovation sociale implique sérieusement de plus en plus de chercheurs, de laboratoires et d'entreprises en quête de besoins insatisfaits et de distinction. Ainsi, on peut dire que parallèlement au succès implicite de la politique d'inclusion sociale imposée à la personne handicapée, l'innovation sociale profite simultanément aux usagers et aux innovateurs.

## REFERENCES

- [1] Organisation Mondiale de la Santé, Banque mondiale, *Rapport mondial sur le handicap*, 2012.
- [2] J. Braithwaite et D. Mont, Disability and poverty: a survey of World Bank poverty assessments and implications, *Revue Européenne de Recherche sur le Handicap*, pp. 219-232, 2009.
- [3] S. P. Jenkins et J. A. Rigg, Disability and disadvantage: selection, onset and duration effects, London School of Economics, Centre for Analysis of Social Exclusion, 2003.
- [4] M. Kett, R. Lang et J. F. Trani, *Disability, development and the dawning of a new Convention: a cause for optimism?*, *Journal of International Development*, pp. 649-661, 2009.
- [5] A. Iraqi, *La pédagogie alternative à l'aune de l'innovation pédagogique: concept, pratiques et perspectives*, *Revue Scientifique internationale de l'Éducation et de la Formation - RSIEF*, Vol. 6 No.1, pp. 93-99, 2023.
- [6] World Health Organization, CBR, a strategy for rehabilitation, equalization of opportunities, poverty reduction and social inclusion of people with disabilities: joint position paper, 2004.
- [7] S. Ébersold, L'inclusion: du modèle médical au modèle managérial ?, *Reliance*, 2 N.16, pp. 43-20, 2005.

---

<sup>13</sup> Les aides allouées par les organismes de sécurité sociale n'intégrant pas le financement des aides humaines qui restent variables selon les besoins de chaque cas.

- 
- [8] Haut-commissariat des Nations-Unies pour les droits de l'homme, *Convention relative aux droits des personnes handicapées*, 2006.
- [9] B. Bouquet, M. Jaeger et P. Dubéchet, *L'inclusion*, Vie sociale, N.11, pp.7-11, 2015.
- [10] C.Eteve et P. Champy, Dictionnaire encyclopédique de l'éducation et de la formation, Édition Retz, 2005.
- [11] J. B. Taylor, *Introducing social innovation*, Journal of Applied Behavioral Science, vol.6, no.1, pp. 69-77, 1970.
- [12] S. Thomazet, De l'intégration à l'inclusion: Une nouvelle étape dans l'ouverture de l'école aux différences, Le français aujourd'hui, N. 152, pp. 19-27, 2006.
- [13] H. Beaucher, La scolarisation des élèves handicapés et l'éducation inclusive, Revue internationale d'éducation de Sèvres, pp. 10-14, 2012.
- [14] V. Le Chêne et P. Plantard, Les perspectives d'e-Inclusion dans le secteur du handicap mental, Terminal, 115, pp. 11-29, 2014.
- [15] Bureau International du Travail, Le handicap sur le lieu de travail: Les pratiques des entreprises, 2010.
- [16] Conseil de l'Europe, Inclusion sociale des enfants et des jeunes handicapés, 2014.
- [17] J. Cloutier, Qu'est-ce que l'innovation sociale?, Cahier du CRISES, 2003.
- [18] K-D. Magdalena, L'éducation inclusive: Un processus en cours, ERES, 2018.
- [19] L. Grimaud, Handicap: L'inclusion comme performance, pp. 55-62, 2012.
- [20] M. Leonardi, J. Bickenbach, T. B. Ustun, N. Kostanjsek et S. Chatterji, *The definition of disability: what is in a name?*, Lancet, pp. 1219-1221, 2006.
- [21] Organisation des Nations-Unies, Best practices for including persons with disabilities in all aspects of development efforts, 2011.